

Dossier de candidature Appel à projet Associations

Budget : 10 000€

Cet appel à projets organisé par la filière de santé des maladies constitutionnelles rares du globule rouge et de l'érythropoïèse (MCGRE) est destiné à **soutenir financièrement les projets collaboratifs (réunissant plusieurs associations) visant la diffusion de l'information au grand public sur les pathologies de la filière.**

Cet appel à projet est ouvert aux **associations membres** de la filière MCGRE.

Une attention particulière sera portée aux projets visant les maladies rares du globule rouge en général, ou autre que la drépanocytose.

Éléments du dossier de candidature

- Formulaire de candidature
- Texte ou version numérique du document

Nom de l'association	
----------------------	--

Dossier de candidature

Titre du document

--

Pathologies ou groupes de pathologies MCGRE concernées

--

Objectif principal du document

--

Estimation du coût total du projet TTC

--

1. Identité administrative de l'association

Indiquez les libellés exacts et nécessaires qui doivent apparaître dans la convention, si votre projet est retenu pour le versement (reprendre les éléments de la déclaration au JO/préfecture).

Nom de la structure	
Composition du Bureau	
Adresse	
Code postal	
E-mail - contact	

2. Résumé du projet (max. 350 mots)

Indiquez le contexte, l'objectif et le descriptif du projet

3. Intérêts/retombées pour les patients vivant avec une maladie rare du globule rouge

4. Plan budgétaire du projet

Descriptif des coûts totaux du projet	Montant
Prestation de service 1 (préciser)	
Prestation de service 2 (préciser)	
Autres dépenses	
Budget total €	

Utilisation des fonds si soutien MCGRE	Montant
Prestation de service 1 (préciser)	
Prestation de service 2 (préciser)	
Autres dépenses	
Budget total €	

5. Autorisations et engagements

L'association représentée par sa (son) Président.e,

Madame

Monsieur

reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement de l'appel à projets association organisé par la Filière MCGRE, s'engage à le respecter et à ne pas fournir d'informations erronées à la filière. En outre, l'association candidate s'engage à informer la filière MCGRE en cas de changement de situation (dissolution, incapacité à effectuer le projet, etc.).

La filière se verra mentionnée par ladite mention « Avec le soutien de la Filière de Santé Maladies Rares MCGRE » et son logo sur les documents édités.

Signature de la/du président.e (Date et mention « lu et approuvé »)